

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	19/04/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq avril, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET.

Excusé : Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Nicole ROYER), Séverine GRANDEMANGE.

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 19-2024 DESIGNATION D'UN REFERENT « AMBROISIE »**

Monsieur le Maire informe que le préfet d'Indre-et-Loire, en lien avec l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, a pris le 6 mars 2024 un arrêté afin de lutter contre les ambrosies.

Cet arrêté prévoit la mise en place d'un réseau de « référents territoriaux ambrosies », dont le rôle est, notamment, de participer à la surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains.

Monsieur le Maire propose de désigner un référent et propose sa candidature

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉSIGNE** Monsieur François Grandemange comme référent ambrosie.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**François GRANDEMANGE**

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2024 037-213700826-20240425-DCM_19_2024-DE



Certifié exécutoire le  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le  
Affiché le